

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX  
(Haute-Vienne)

**DECISION DU PRÉSIDENT**  
**n°2025-035 du 14 février 2025**

**Objet** : Restauration de l'église de l'Assomption de la très Sainte Vierge – La Roche l'Abeille  
: Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre

**LE PRESIDENT,**

Vu la délibération n° 2023-107 du 7 septembre 2023 portant élection du Président ;  
Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Président ;  
Vu la délibération n°2023-116 du Conseil Communautaire en date du 7 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président et subdélégation aux Vice-Présidents ;  
Vu la Décision du Président n°2023-123 du 11 septembre 2023 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre ;  
Considérant la proposition d'avenant ci-joint ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans le cadre de la restauration de l'église de La Roche l'Abeille, il est établi un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société **LA GARE ARCHITECTES** 24160 EXCIDEUIL afin de séparer la répartition des honoraires par tranche à compter de la phase projet.

**Article 2** : Le forfait de rémunération définitive global est inchangé soit **84 847.16 € HT**  
Les honoraires de la tranche ferme passent de 68 517.87 € HT à **56 485.77 € HT**  
Les honoraires de la tranche optionnelle passent de 16 329.29 € HT à **28 361.39 € HT**

**Article 3** : Il sera rendu compte lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Patrick DARY



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20250214-DP2025-03511039-AR  
Date de télétransmission : 17/02/2025  
Date de réception préfecture : 17/02/2025

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

...../.....

**LA ROCHE L'ABEILLE (Haute-Vienne)**  
Restauration de l'église de l'Assomption de la Très Sainte Vierge

**AVENANT N°2**

**Maîtrise d'Œuvre**

MAÎTRE D'OUVRAGE: Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix (Haute-Vienne) représentée par son Président, M. Patrick DARY  
RÉALISATION DE : Restauration de l'église de La Roche l'Abeille  
MAÎTRE D'ŒUVRE : La Gare Architectes, Luc JOUDINAUD, architecte, 1 rue du Ciella, 24 160 Excideuil

Acte d'engagement du : 18/09/2023

**1- OBJET DE L'AVENANT**

Afin de tenir compte de la décision du maître d'ouvrage de séparer les deux tranches à partir de la phase PRO comprise l'objet du présent avenant est de :  
- modifier la répartition des honoraires par tranche à partir de la phase PRO

**2- MONTANT DE L'AVENANT**

Sans modification de prix

**VOIR TABLEAU ANNEXE 1 CI-DESSOUS POUR LA NOUVELLE REPARTITION DE LA REMUNERATION GLOBALE PAR TRANCHES (Valeur M0)**

**3- DELAI**

Sans objet

**4- CLAUSES DIVERSES**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Le Maître d'œuvre

Le maître d'ouvrage, le:



**ACCUSE DE RECEPTION**

*Veuillez retourner au maître d'œuvre une copie (cachet - signature) de la présente.*

Pour acceptation :

A.....

Le :.....

(Valeur M0 Septembre 2023)

Unité monétaire l'EURO	phase	%age	RESTAURATION DE L'EGLISE	montant H.T. val M0	montant T.V.A. 20,00%	montant T.T.C. val M0
<b>ENVELOPPES DES TRAVAUX</b>						
Enveloppe prévisionnelle H.T.			378 962,48	388 885,13	153 569,52	921 417,13
Taux de rémunération			11,05%	11,05%		
<b>HONORAIRES TRANCHE FERME</b>						
<b>1</b>						
étude d'avant projet sommaire (sur les deux tranches)	APS	17%	7 118,81	14 424,02	2 884,80	17 308,82
étude d'avant projet définitif (sur les deux tranches)	APD	17%	7 118,81	14 424,02	2 884,80	17 308,82
études de projet	PRO	21%	8 793,82	8 793,82	1 758,76	10 552,59
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT	7%	2 931,27	2 931,27	586,25	3 517,53
Etudes d'exécution	EXE	8%	3 350,03	3 350,03	670,01	4 020,03
direction de l'exécution des travaux	DET	25%	10 468,84	10 468,84	2 093,77	12 562,61
assistance - réception - garantie de parfait achèvement	AOR	5%	2 093,77	2 093,77	418,75	2 512,52
		100%	41 875,35	14 610,41	11 297,15	67 782,92
<b>HONORAIRES TRANCHE OPTIONNELLE N°</b>						
<b>1</b>						
études de projet	PRO	21%		9 024,08	1 804,82	10 828,90
Assistance à la passation des contrats de travaux	ACT	7%		3 008,03	601,61	3 609,63
Etudes d'exécution	EXE	8%		3 437,74	687,55	4 125,29
direction de l'exécution des travaux	DET	25%		10 742,95	2 148,59	12 891,54
assistance - réception - garantie de parfait achèvement	AOR	5%		2 148,59	429,72	2 578,31
		38%		28 361,39	5 672,28	34 033,67
TOTAL H.T.				84 847,16		
T.V.A. à 20%					16 969,43	
TOTAL T.T.C.						101 816,59

(En cas de discordance entre les valeurs ci-dessus, ce sont les valeurs hors taxes qui priment sur les autres)

Signature du Maître d'œuvre


